



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2023, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023
- 2bis** Fusion
3. Budget 2024
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2024
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2024
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2024
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension pouvant intervenir en 2024
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 600'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2024
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 625'000.- TTC concernant l'aménagement des itinéraires cyclables des rives du Lac à Colombier
10. Interpellations et questions
11. Communications du Conseil communal
12. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 40 conseillers généraux :

BÄRFUSS Chloé, BÄRFUSS Philippe, BENA Daniel, BERGQVIST Johan, BONDALLAZ Stéphane (président), **BRÜSCHWEILER Ivan, BUGNON David, BUSCHINI Gianni, CHEN Chien-Yu** (seconde vice-présidente), **DONNER Philippe, DUBOIS Pierre-Alain** (scrutateur), **EGLI Philippe, ERNST Jean-René, ETTER Daniel, GODET Louis** (scrutateur), **GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, GYGI Robert** (secrétaire), **HIRTER Jennifer, JEANRENAUD Yann, KISANGA STACCHETTI Makiala** (première vice-présidente), **KÜNZI Jean-François, LAPRAY Vincent, LEMOUCHI Rafika** (suppléante), **LUTHY Marcial, MAIER Corinne, MATTER Marie-France, MEIER Morgan, NICOLESCU Sandra, PESSINA Jean-Marc, PLATZ Sarah, SCHWAB Fabian** (secrétaire adjoint), **SCHWEIZER Elsa, SPACIO Gemma, STEINER Anouk, STEINER Christian, STEINER Olivier, VERMOT Michel, VINCENT Patrick** (suppléant), **WINZ Kilian** (suppléant), **ZBINDEN Raphaël**

4 excusés (sans les suppléants) : **BURGAT François, MESNIER-VILLARD Fabienne, MILHAUD DUVERNAY Liza**, (scrutatrice), **SEILER Alexandre**.

Membres du Conseil communal présents : **DUPASQUIER Philippe** (président), **AUBERT Natacha** (vice-présidente), **LANTHEMANN Marlène** (secrétaire adjointe) et **PLATZ ERARD Solange** (membre), **KUROWIAK Roxane**

Le nombre de membres présents (y compris le président) : 40

Le nombre d'excusés : 4

La majorité absolue est de : 21

Majorité des 2/3 est de : 27

Communication du président

M. BONDALLAZ Stéphane (président) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal propose d'ajouter un point 2 bis au sujet de la fusion Basse-Areuse.

L'ordre du jour modifié est accepté par 38 pour et 1 abstention.

2. Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

M. BONDALLAZ Stéphane (président) communique sur le dépôt d'une motion populaire qui a été déposée le 5 décembre 2023. Cette motion populaire sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil général vu que le délai de 20 jours pour le dépôt de toute motion n'a pas été respecté.

2bis.Fusion

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Permettez-moi de prendre la parole en ce début de séance du Conseil général de Milvignes pour vous adresser quelques mots au sujet du projet de fusion de Basse-Areuse qui a connu une fin regrettable le dimanche 26 novembre dernier.

Mon but n'est pas d'analyser ici les raisons de cet échec.

Nos concitoyens se sont exprimés et ont refusé le projet de fusion proposé. Nous en prenons acte.

Nous, vous, mes collègues, des collaborateurs de la commune, avons travaillé à ce projet lors de nombreuses séances. J'aimerais, encore une fois, c'est important, remercier toutes celles et tous ceux qui se sont engagés pour ce beau projet, lors des précédentes législatures, dans un stade de balbutiement, et dans les derniers mois lors de la campagne. Un engagement pareil, c'est magnifique. Un grand Merci à toutes celles et à tous ceux qui se sont investis dans ce projet.

Tout n'est pas perdu !

J'aimerais tenter de faire une liste de points positifs et de voir avec vous comment nous pouvons tourner la page, envisager de beaux projets à réaliser dans les mois qui viennent ou lors de la prochaine législature de Milvignes, sur la base d'éléments pouvant être mis en œuvre à l'échelle de notre seule commune.

Je pense tout d'abord aux cafés participatifs. Ces rencontres avec notre population ont eu du succès et de nombreuses réflexions ont pu être partagées. Le Conseil communal réfléchit à la façon de poursuivre ces échanges, ainsi que sur les thématiques à aborder.

Cette proximité avec la population pourra, peut-être, aussi se traduire dans un engagement de nouvelles personnes sur les listes des prochaines élections communales. Le recrutement de personnel politique s'améliorerait. Cela serait intéressant d'avoir l'avis, l'implication des personnes ayant refusé le projet de fusion. Nous pourrions œuvrer dans le sens de leur position ?

Je pense qu'on peut toujours améliorer la qualité et l'accessibilité des services communaux, même sans la fusion. Il y a sans aucun doute des pistes pour réinventer les contacts avec les citoyens.

Parmi les mesures proposées pour la commune fusionnée, certaines existent déjà à Milvignes. Il faut poursuivre nos activités dans les domaines tels que :

- Service de l'enfance, avec la maison des jeunes et l'excellent travail de nos animateurs jeunesse,
- Activités avec les aînés, dans nos trois villages.

Des challenges aussi ont été identifiés lors des séances des groupes de travail. Je pense en particulier à notre plan des investissements richement doté en projets de toutes sortes, à la nécessité de fixer des priorités, considérant les défis de notre temps, symbolisés par le mot « plan » tout en gardant, autant que possible, les finances communales équilibrées.

C'est sous ces signes qu'il faut aller de l'avant, avec force et conviction, pour continuer de veiller au développement et à la bonne gestion de notre commune de Milvignes.

Les obstacles n'ont-ils pas été créés pour être franchis, et les échecs pour être dépassés ? Poursuivons nos mandats de Conseillers généraux et de Conseillers communaux dans cet esprit, pour la fin de la législature et pour la suivante dès l'été prochain.

Je vous remercie et passe la parole à M. Ivan Bruschweiler qui souhaite prendre la parole en tant que représentant du COPIL.

M. Ivan BRÜSCHWEILER, représentant du COPIL. La météo est morose, ces derniers jours, et, après l'échec de la fusion vers Basse-Areuse, il faudrait éviter que le climat politique le devienne lui aussi. Il me paraissait impossible, au regard de tous les efforts consentis et de tous les espoirs déçus, d'entamer nos discussions politiques sur Milvignes comme si « de rien n'était ».

Alors quoi ? Milvignes, que l'on croyait acquise à la fusion par sa propre expérience, seule des 3 communes à refuser le projet ? À part notre collègue, Jean-René Ernst, brandissant seul son panneau de refus dans nos rues, il n'y a pas eu d'opposition constituée chez nous, contrairement à Boudry et, un peu, à Cortaillod. Qu'avons-nous raté, nous qui cherchions à construire une sorte de commune idéalisée, et qui, ensuite, avons défendu ce projet ?

Eh bien, d'une part, nous avons sous-estimé l'opposition larvée, instinctive, aux grands ensembles politiques, opposition qui persiste dans nos villages, malgré les 11 ans depuis la création de Milvignes. Cette opposition n'est pas très sensible aux arguments logiques ni aux discours politiques. Son refus a été exacerbé par la menace d'une nouvelle fusion. Et d'autre part, nous avons focalisé nos efforts pro-fusion sur l'opposition existant à Boudry et Cortaillod, sur l'argumentaire contre leurs craintes, et nous avons négligé de nous soucier de ce qui pouvait attirer les habitants de Milvignes vers un nouvel élargissement de leur commune. Et pourtant, les arguments ne manquaient pas : amélioration de la disponibilité de l'administration, de la vie démocratique, meilleur équilibre des ressources fiscales, etc.

Faut-il pour autant jeter aux orties tout le travail accompli pour concevoir l'ex-future commune ? Certainement pas. La déception et la frustration n'ont que peu de place, dans notre vie démocratique helvétique. Il nous faut rebondir. Tout le travail pour Basse-Areuse, tout l'argent de la bourse communale investi dans ce projet, toutes ces cogitations et ces nombreuses séances, tout cela doit maintenant profiter à Milvignes, pour améliorer notre fonctionnement :

- Les citoyens se plaignent-ils de trouver un guichet fermé ? Réfléchissons comment l'ouvrir plus souvent.
- La vie démocratique se fige-t-elle ? Organisons plus de démarches participatives et créons des assemblées citoyennes. Les sujets ne manquent pas, à commencer par les panneaux solaires en zone d'ancienne localité.
- Problèmes de déplacements pour les citoyens sans voiture ? Développons un service de conducteurs bénévoles, et pas seulement pour les problèmes de santé, mais aussi pour se rendre à un guichet communal.
- Comment équilibrer les revenus communaux sans terrains industriels ? Peut-être en développant l'activité touristique, pour laquelle notre commune a tant d'atouts.
- Mieux définir : l'organisation au politique / la gestion à l'administration ? Mais travaillons-y, cela doit être possible de s'améliorer.

Toutes ces réflexions, nous les avons faites pour l'ex-future Basse-Areuse. Il nous faut maintenant les utiliser pour améliorer le fonctionnement de notre commune de Milvignes, et ainsi répondre à l'insatisfaction, maladroitement exprimée par le refus du 26 novembre. Nous avons la chance de garder notre beau nom, pour le bonheur de Jean-François Künzi, mais, sauf si nous le demandons, nous n'aurons pas les belles armoiries, qui y seraient si bien assorties.

Alors, chers Collègues, vous tous, ceux qui étaient pour, ceux qui étaient contre et ceux qui étaient ni pour ni contre, bien au contraire, je vous le dis : tournons-nous maintenant vers l'avant, « Hauts les cœurs ! », retroussons nos manches et remettons-nous au travail avec ardeur, car il y a du pain sur la planche !

Adieu donc à Basse-Areuse et longue vie à notre commune. Vive Milvignes !

3. Budget 2024

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole au Conseil communal.

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. C'est avec satisfaction que le Conseil communal vous présente ce soir un budget 2024 équilibré. Les principales variations concernent quelques postes de charges qui augmentent, soit en 2024, soit de manière plus pérenne. Il y a également une augmentation des investissements réalisés ces dernières années. Quelques charges diminuent, notre contribution à la péréquation, la facture sociale. Cette dernière est composée de différents sous-chapitres qui ne se comportent pas tous de la même manière. Cela est assez aléatoire et cette baisse ne s'inscrira probablement pas dans la durée. Dans le domaine des revues, on peut se réjouir de l'estimation positive de l'évolution des recettes fiscales.

Il faut relever que cet exercice boucle avec une rentrée extraordinaire de CHF 650'000.- liée à la vente de Sitebco. Cela permet de déboucher sur un excédent de revenus de CHF 140'000.- mais avec un prélèvement de la réserve de politique conjoncturelle. Sans ces éléments exceptionnels, il faut reconnaître que nous enregistrons une perte opérationnelle. Les comptes 2023 nous diront dans quelle direction nous nous dirigeons et nous pourrons alors continuer notre suivi attentif des comptes de la Commune.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux commissions.

M. Pierre-Alain DUBOIS, pour la Commission financière. La commission financière a bien sûr étudié ce budget attentivement. Les débats nous ont occupés lors de 2 séances pour tenir compte des derniers éléments corrigés entre les 2 séances.

Des explications ont été demandées sur de nombreux points. Les réponses ont été satisfaisantes et nous ont donné confiance dans le fait que ce budget a été établi avec précision et soin.

Un total 17,1 millions d'investissements sont prévus, dont 15,1 millions en première priorité.

Le bénéfice de la vente de Sitebco, qui n'a pas pu avoir lieu en 2023, et le prélèvement à la réserve conjoncturelle, apportent des revenus exceptionnels de plus de CHF 1 million. Sans ces 2 revenus, le budget présenterait un déficit opérationnel de près de CHF 900'000.-.

Il faut relever que pour la 2^e année consécutive il est prévu un prélèvement à la réserve conjoncturelle pour compenser partiellement les augmentations pérennes de charges. Si ces 2 prélèvements sont effectifs, il restera CHF 390'000.- dans la réserve à la fin 2024.

Le budget 2024 est équilibré, mais les perspectives pour les années à venir sont plus sombres.

En conclusion de cette revue, la Commission financière préavise favorablement à l'unanimité l'adoption du budget 2024.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux groupes.

M. Philippe BARFUSS pour le groupe socialiste. Le groupe socialiste dans l'étude du budget 2024 a noté avec satisfaction l'augmentation de 50% au fonds de formation professionnelle du personnel communal. Le cycle de bonne conjoncture et la diminution de la facture sociale sont des éléments favorables, mais qui ne sont pas appelés à durer. La projection d'un résultat positif de CHF 140'000.- est, pour 2024, facile à voter. Mais tout n'est pas rose. Il y a encore quelques semaines, notre budget était encore déficitaire à hauteur de CHF 300'000.-, l'impossibilité technique de réaliser la vente de Sitebco en 2023 permettra d'améliorer notre budget 2024. Après un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 373'000.-, le solde de la réserve sera de CHF 390'000.- à fin 2024. Notre résultat purement opérationnel est négatif. Notre dette augmente avec des taux d'intérêt moins favorables qu'auparavant. Notre choix politique de ne pas inclure les autofinancés dans le frein à l'endettement nous a permis d'investir et c'est une bonne chose.

Le groupe socialiste ne regrette pas les investissements réalisés et a toujours été demandeur et il le sera encore à l'avenir. Mais nous sommes clairement à un tournant de notre politique d'investissement, des choix devront être faits. Nous avons accepté cet objet pour remplir notre taux de réalisation des investissements prévus. Leitmotiv : il faut investir à un taux zéro. Besoin de rattrapage, remise à niveau des tuyaux et routes, parfois très secondaires, nous ont beaucoup occupés.

Le rôle des collectivités publiques est bien sûr d'investir, mais notre environnement a changé. Notre taux d'endettement augmentant dangereusement, actuellement à 94%, nous contraint à des fonds propres de 50%. Si nous atteignons les 100%, il faudra disposer de 70% de fonds propres. Les enjeux cruciaux, prioritaires et inévitables, sont devant nous : l'éducation et ses infrastructures insuffisantes et vieillissantes, l'assainissement des bâtiments communaux au niveau énergétique.

Au vu de ces faits, nous enjoignons le Conseil général et le Conseil communal, par ses demandes de crédits, d'orienter les investissements dans ce sens.

Le groupe socialiste remercie le Conseil communal et l'ensemble de l'administration pour son travail de qualité et il acceptera le budget.

M. Olivier STEINER pour le groupe PLR. Lors de sa séance de préparation du lundi 11 décembre, le groupe PLR a débattu du budget 2024 de la Commune de Milvignes.

Il tient tout d'abord à remercier le Conseil Communal et le service des finances pour l'excellent travail de préparation de ce budget.

La discussion ne s'est pas tenue sur des positions particulières du budget, mais bien sur sa globalité et sa signification quant à la santé financière de la commune, c'est-à-dire sa capacité à financer son fonctionnement opérationnel quotidien et sa capacité à investir pour le futur.

Ce qui ressort de l'analyse du document, c'est qu'il ne faut en aucun cas s'arrêter à l'excédent de recettes budgété en tant que résultat total. En effet, ce dernier est la conséquence d'un revenu extraordinaire, la vente du syndicat Sitebco reportée en 2024, et d'un prélèvement à la réserve conjoncturelle. Ainsi ce qui ressort, c'est que notre commune présente réellement un déficit de près de CHF 900'000.- pour l'an prochain. Sans ces éléments exceptionnels, c'est notre capacité à financer notre fonctionnement sans s'endetter et notre capacité à investir qui sont directement impactées. Ces éléments ne pourront que revenir au premier plan ces prochaines années et il va être dès lors impératif de se focaliser sur les investissements les plus prioritaires dès ce jour, en les dimensionnant au plus juste.

Le PLR acceptera ce budget, mais sera très attentif aux futurs investissements et à la tenue du ménage communal.

M. Patrick VINCENT pour le groupe PVL. Le budget 2024 est un reflet de la réalité financière et des défis qui se profilent pour notre Commune de Milvignes. Le résultat net prévisionnel montre un excédent de recettes de CHF 149'900.-. Cependant, derrière ce chiffre se cachent des nuances importantes. Si nous ôtons deux recettes exceptionnelles et l'utilisation de la réserve conjoncturelle de CHF 379'000.- la recette extraordinaire liée à la vente de Sitebco de CHF 650'000.- cela représente un déficit d'environ CHF 900'000.-. Ces données illustrent les défis complexes auxquels nous devons faire face pour maintenir un budget équilibré dans les années à venir. Les ajustements seront nécessaires et des décisions difficiles devront être prises pour préserver la santé financière de notre commune. Ajoutons à cela que notre réserve conjoncturelle avec un solde projeté de CHF 390'000.- à fin 2024, nous approchons dangereusement de son épuisement. Du côté des investissements, un montant total prioritaire de CHF 15,1 millions, dont CHF 5,9 millions soumis au frein à l'endettement, est prévu. Ce montant permettra de mener à bien les projets dont certains ont déjà été acceptés par notre Autorité.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et l'administrateur communal pour leur excellent travail et le groupe PVL accepte à l'unanimité ce budget.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts. Ce budget est le reflet et la suite des années passées. Je veux dire par là que les orientations des investissements n'ont guère changé : toujours beaucoup pour les routes et peu pour les améliorations énergétiques et les infrastructures qui permettraient de réduire significativement les émissions de CO₂ et les impacts du réchauffement climatique.

Pour la prochaine législature, il faudra réfléchir sérieusement aux enjeux importants pour le futur de nos enfants et petits-enfants et en tirer les conséquences quant aux priorités des investissements.

Toutefois, il faudra être vigilant à propos de l'état de nos finances et ne pas dépenser « sans compter ».

Pour 2024, le budget est équilibré grâce aux revenus exceptionnels déjà mentionnés. Mais cela pourrait changer dans un futur proche. Il faudra alors bien discuter d'augmenter les revenus puisque les charges augmentent régulièrement. Et que nous ne pourrions pas réduire drastiquement les investissements, à moins de laisser à nos successeurs le soin de rattraper ce qui n'aura pas été fait, juste pour satisfaire notre égoïsme de « moi argent maintenant ».

Mais bon, plusieurs d'entre nous ne seront plus dans cette salle dans un an. Alors, laissons ce sujet pour aujourd'hui.

Ce budget 2024 comporte des points positifs que nous aurons plaisir à relever lors des discussions et, comme déjà dit, il est équilibré. Les Vert-e-s approuveront l'arrêté à l'unanimité.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de détail sur le budget, soit page par page.

Page 8 : Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Question relative à la politique des réserves que la commune peut mener. Quel est l'avenir de la réserve conjoncturelle ? Continuera-t-on à nourrir cette réserve ? Est-il possible de disposer de réserves affectées et libres ? Et notamment quels sont les critères d'attribution et de ponction de cette réserve de politique conjoncturelle ?

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Il n'y a pas de stratégie particulière par rapport à cette réserve de politique conjoncturelle. Nous devons simplement prévoir des liquidités dans le cadre du budget pour pouvoir y avoir recours lors des boucllements des comptes. Ces dernières années, la commune n'a plus alimenté cette réserve de politique conjoncturelle, elle a préféré verser le bénéfice des exercices à la fortune pour ne pas avoir de directives à observer pour l'usage des fonds.

Article 50 LFinEC :

⁴ Le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle ne peut intervenir qu'en lien avec au moins l'une des circonstances suivantes:

- a) diminution du montant cumulé des revenus fiscaux;
- b) diminution des revenus perçus d'une autre collectivité ou d'autres revenus non fiscaux;
- c) augmentation d'un poste de charges.

Dans le cas présent, c'est l'augmentation d'un poste de charges qui permet d'utiliser la réserve de politique conjoncturelle (augmentation des charges liées à Cescole et aux transports)

		Mouvements	Solde
Réserve initiale		1'060'000	
BG23		- 296'905	763'095
BG24	Cescole et Transports	- 373'900	389'195

La commune peut constituer par le biais d'un bénéfice des réserves en préfinançant des projets, c'est-à-dire qu'elle va allouer des fonds à un compte en lien avec un projet. La commune de Milvignes n'a pas procédé à de tels préfinancements dans les dernières années.

Page 11 : Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Au sujet du tableau comparatif des recettes liées aux divers impôts. Pourquoi l'impôt foncier n'est-il pas présenté dans ce tableau, alors que c'est un revenu fiscal (40) ?

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal L'impôt foncier n'est pas un impôt au sens comptable (comptes 900), c'est une taxe, dans un compte 910. On trouve l'impôt foncier en page 97 dans les impôts spéciaux en milieu de page.

Page 37 : Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Police. Ligne 31300.05. Frais de société de surveillance : est-ce que les agents surveillant le parking des Fontenettes sont assermentés, ou éligibles à mettre des amendes ?

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. La Commune a recours à des agents de sécurité privés pour la surveillance des parkings durant la saison estivale. Ils ne sont pas habilités à mettre des amendes d'ordre. Ils peuvent s'approcher des gens, les rendre attentifs, faire de la prévention, mais ils ne peuvent pas mettre d'amendes.

Page 53 : Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Concerts et Théâtre. Ligne 40320.00 Taxe sur les divertissements : les chiffres de 2022 sont supérieurs à la projection de 2024 d'un facteur 2. Est-ce que le Conseil Communal a une explication quant à cette différence ? Est-ce que

l'année 2022 était exceptionnelle ? Ou les événements culturels taxés se font plus rares ? Est-ce que la salle du Théâtre est sous-occupée ?

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Chaque année, la coordinatrice du Théâtre programme un certain nombre de spectacles. Ce sont des spectacles qui rapportent de l'argent au Théâtre. Elle dépasse le budget d'achat de spectacles, mais elle encaisse beaucoup plus que ce qui était budgété. L'un et l'autre s'équilibrent. Plus de spectateurs égalent plus de taxes sur les billets.

Page 55 : Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL Sports. Ligne 31400.00 Entretien terrains (stade Auvernier) : Depuis 2022, les frais d'entretien sont passés de moins de CHF 8'000.- à une projection à CHF 25'000.-, apparemment dû à la détérioration du terrain. Cette détérioration est-elle due à une augmentation de la fréquentation, à une insuffisance d'entretien approprié les années précédentes ? À d'autres raisons ? Le Conseil Communal peut-il nous en dire plus ?

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Les frais d'entretien en 2022 ont été très mal estimés et en 2023, des travaux importants ont été menés sur le terrain. Il s'agit de maintenir le terrain dans un état acceptable et jouable.

Page 57 : M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts. Fonds de formation professionnelle et la Formation professionnelle: Quelle est la différence entre les deux fonds ? Et pourquoi certains postes du Fonds de formation professionnelle sont-ils extrêmement bas ?

Mme Solange PLATZ ERARD, conseillère communale. La Commune dispose d'un Fonds de formation professionnelle qui a fortement augmenté. Les collaborateurs de la Commune peuvent suivre des formations pour lesquelles ils ont droit. Quand il y a la somme de CHF 10.-, il s'agit d'une taxe, par exemple pour les bibliothécaires cette somme est versée par la Commune au Bibliobus pour une formation.

Page 77 : Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL Transports publics, TransN Ligne 36140.01 : Nous observons une augmentation de 10% sur les charges de transfert, qui est expliqué dans le rapport en page 7, le Conseil Communal peut-il nous renseigner quant à la clé de répartition d'approvisionnement du pot commun ? De plus, au vu des récentes informations que la presse a dévoilées au sujet de l'état de santé financier des TransN, le Conseil Communal est-il confiant sur le fait que ses déboires n'auront pas un impact plus important sur le financement des TransN par les Communes ?

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Il s'agit d'un pot commun et ce sont des charges sur lesquelles la commune n'a pas de prise. La répartition est la suivante: 60% pris en charge par le canton et 40% par les communes. Dans ces 40%, il y a plusieurs critères pris en compte, notamment le nombre d'habitants, mais aussi la qualité de la desserte. Cela donne une clé de répartition et on reçoit la facture, sans avoir de possibilité de la discuter. Quant à la question sur la situation de TransN, les communes n'ont pas encore été informées officiellement sur l'éventuelle recapitalisation de TransN, et il n'est pas possible de répondre à l'heure actuelle sur l'impact sur les communes et les montants futurs.

Page 83 : Déchets ménages : Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL Gestion des déchets ménages Lignes 31300.12, .15, .18, 42600.20 et. 21 : les chiffres montrent que la collecte et le recyclage du verre est pour ainsi dire autoporteurs, la collecte coûtant CHF 22'000.- et rapportant CHF 20'000.-. Par contre la récupération du papier et du carton, est bien moins favorable à la Commune avec un retour de seulement un cinquième des coûts liés à sa récolte. Le Conseil Communal peut-il nous renseigner quant à la chaîne de valorisation du papier et du carton de manière générale et plus précisément quant au devenir de nos déchets ? Prennent-ils la voie du recyclage (chez qui) ou sont-ils employés pour le chauffage à distance ? Ou autre ?

La question finale est : qui s'en met plein les poches ?

Finalement, concernant le ramassage et le traitement du compost, le Conseil Communal peut-il nous indiquer quel est le devenir du compost de Milvignes ? Est-il composté, est-il employé dans la production de biogaz ? Ou autre ?

Mme Roxane KUROWIAK, conseillère communale. Gestion des déchets ménages

Dans le rapport d'activité 2022-2023 à paraître de VADEC, vous trouverez beaucoup de réponses à vos questions. Par exemple, VADEC reçoit environ :

111'000 tonnes de déchets incinérables (sacs taxés principalement)

14'000 tonnes de boues de STEP

Qui donnent :43'000 MWh d'énergie électrique, 92'000 MWh d'énergie thermique (CAD), 25'000 tonnes de résidus évacués en stockage sécurisé

VADEC reçoit aussi 34'000 tonnes de matières recyclables :8'000 tonnes de verre, 12'000 tonnes de carton, 2'000 tonnes de papier, 4'000 tonnes de bois usagés, 296 tonnes de métaux et déchets spéciaux, 10'000 tonnes de biodéchets

Pour information, contrairement aux déchets incinérables, la Commune est libre de choisir un autre destinataire que VADEC pour ses déchets recyclables. Dans les faits, la quasi-totalité des déchets recyclables du canton finit à VADEC, car c'est la filière la plus locale.

Concernant le verre : Le prix à la tonne reste stable.

Concernant le papier : Le passage au numérique explique qu'il y ait moins de vieux papier.

Concernant le carton : Suite à la crise sanitaire et à l'augmentation des achats en ligne emballés dans des cartons de moins bonne qualité, le prix du carton s'est effondré, passant de 180 à 50 francs la tonne. Les communes ont même déjà été appelées à payer pour faire recycler leurs vieux cartons. Cette situation reste moins chère que de l'incinérer.

Concernant les biodéchets : seul le site de La Chaux-de-Fonds produit du compost labellisé Bio-Suisse sur la base des livraisons des clients. Ce compost est ensuite mis à disposition gratuitement aussi bien auprès des agriculteurs que des particuliers qui peuvent l'utiliser à leur convenance.

Sur le site de Colombier (NE), la prestation de Vadec SA, concernant les biodéchets, se limite au pesage des entrées et au rechargement pour acheminement au centre de méthanisation d'Axpo Biomasse à Chavornay. Les camions utilisés pour apporter les biodéchets reviennent chargés de déchets incinérables. Il n'y a donc pas de voyage à vide.

Pour tout ce qui est des matériaux recyclables, VADEC prend soin de revendre aux filières les plus locales et responsables possibles. C'est pourquoi VADEC met en place une nouvelle filière de ramassage, telle que les flaconnages ou le SAGEX, que si la filière trouvée répond aux critères énoncés précédemment. Pour ces mêmes raisons, VADEC ne récupère pas aujourd'hui les textiles, les téléphones portables et les plastiques, entre autres. Ce qui n'empêche pas VADEC de travailler continuellement à développer de nouvelles filières de recyclage.

Vous avez peut-être entendu que, contrairement à une bonne partie de la Suisse allemande, le canton de Neuchâtel (donc VADEC) ne récupère pas les plastiques. En effet, la filière la plus proche se trouve en Autriche et il s'avère qu'envoyer des camions pleins de plastique (donc vide) aussi loin pour en recycler finalement que moins de 50% est une aberration écologique.

La Commune, comme toutes les communes du canton de Neuchâtel, vend ses déchets à VADEC. Ce faisant, la Commune est actionnaire de VADEC à hauteur de 3%.

Mais VADEC couvre plus que le canton de Neuchâtel. VADEC couvre l'Arc jurassien, soit 350'000.- personnes réparties sur une cinquantaine de communes.

Enfin, VADEC c'est CHF 36,4 millions de chiffres d'affaires / CHF 5.9 millions EBIT. Ce résultat permet d'alimenter le fonds de renouvellement pour la future usine de La Chaux-de-Fonds. En effet, les actionnaires reçoivent des jetons de présence, mais pas de dividende sur le chiffre

d'affaires, donc aucun intérêt autre que celui de pouvoir construire la nouvelle usine et pérenniser localement le retraitement des déchets et la production d'énergie (électrique et chaleur).

M. Stéphane BONDALLAZ (président) rappelle qu'il n'y a pas de vote sur l'entrée en matière au sujet du budget.

M Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif au budget 2024 est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2024

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux commissions.

M. Raphaël ZBINDEN pour la Commission du port et des rives. Les enveloppes servent à l'entretien courant du port. La Commission salue les efforts pour l'entretien des rives qui est un travail de longue haleine. Le rapport n'a pas suscité de longs débats. Nous commençons à être coutumiers de la présentation de cette ligne budgétaire en vue de préparer la validation des travaux pouvant intervenir en l'année suivante. Néanmoins, la question de savoir où était la limite entre les travaux d'entretien, les travaux de mise à niveau, voire d'amélioration. Comme il n'y a pas de projet d'envergure dans le rapport présenté, nous estimons que le recours à un crédit d'engagement n'est pas nécessaire.

M. Pierre-Alain DUBOIS, pour la Commission financière. Ce crédit est stable par rapport aux années précédentes. Il s'agit surtout pour 2024 de plantage d'arbres. Les recettes du nouvel horodateur du parking du port seront attribuées au centre financier du port.

La commission financière préavis favorablement à l'unanimité l'adoption de ce crédit.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux groupes.

M. Patrick VINCENT pour le groupe PVL. Ce rapport n'a pas suscité de questions et le groupe PVL a approuvé ce crédit.

M. Jean-Marc PESSINA pour le groupe Les Verts. Les Vert-e-s ont examiné cette demande de crédit budgétaire. Certains se sont posés des questions sur l'utilité d'uniformiser le traitement des parkings dans la commune en installant un horodateur.

Il n'y a plus beaucoup de places gratuites au bord de notre lac et un horodateur ne va probablement pas inciter plus de gens à venir en vélo ou en transport public.

Une mention spéciale avec félicitations des Verts au Conseil communal pour l'idée de planter des arbres supplémentaires ou c'est possible. Un arbre planté pour un arbre abattu est une notion qui ne devrait plus avoir cours.

Un vieil arbre devrait être remplacé par plusieurs jeunes selon le professeur Ernst Zuercher, ceci surtout en milieu urbain. Bravo donc. Les Vert-e-s acceptent ce crédit à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI pour le groupe PS. En sa séance du 11 décembre 2023, le groupe socialiste de Milvignes a étudié avec intérêt le rapport du Conseil communal relatif au point 4 pour l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 150'000.- pour d'éventuels travaux et entretiens pouvant intervenir en 2024.

Concernant le volet mobilité de ce point, bien que nous comprenions le bien-fondé de l'harmonisation des parkings de Milvignes avec l'installation d'un horodateur au parking du port, il est regrettable de constater que la quantité des nouvelles places de vélos prévues ne concerne que les locataires. Cela

ne va donc pas compenser l'envie, voire encourager les familles à passer à la mobilité douce pour profiter de nos rives. D'autant plus que nous avons le point 9 à notre ordre du jour d'aujourd'hui.

Le groupe Socialiste partage le désir du Conseil communal dans l'entretien du port et de nos rives. En effet, le bien-être ne passe pas que par notre hygiène de vie, mais aussi par notre environnement. Il a donc accepté à l'unanimité des membres présents lors de sa séance, la demande de crédit de CHF 150'000.-.

Mme Elsa SCHWARZER (Les Verts) à titre personnel. Elle a une question concernant le but de football. Est-ce qu'il est prévu que le but soit fixe pour toute l'année ou est-ce qu'il sera amovible et ainsi seulement fonctionnel en été? Deuxièmement, est-ce que cela nécessitera aussi un déménagement?

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Le but de football est un projet qui est initié également par nos médiateurs des jeunes. On est actuellement en train de faire des démarches auprès du canton, car des activités se déroulant sur les rives sollicitent des autorisations cantonales, même pour poser quelque chose de léger. Il n'y aura aucune construction, il n'y aura pas de radiers en béton sous les piliers des buts. L'idée est de ne pas faire un terrain de football, mais bien d'installer deux buts dans l'espoir que les jeunes qui squattent notamment le collège des Vernes les utilisent.

Elle précise que le Conseil communal a modifié sa manière de faire au niveau de l'abattage et du replantage des arbres. Effectivement jusqu'à maintenant, on s'efforçait de faire du 1 pour 1. Maintenant tant que cela sera possible, il y aura 2 arbres replantés pour 1 abattu.

En ce qui concerne le nombre de places pour les deux-roues sur le parking. Pour l'instant, le parking n'a pas été remodelé, mais il y a un projet en cours d'étude, avec notamment la couverture d'une partie du parking avec des panneaux photovoltaïques. Et c'est dans le cadre de ces réflexions que la réorganisation des places pour les deux roues sera abordé. Mais à court terme, les emplacements pour les deux-roues seront mieux signalés afin que ces places ne soient pas utilisées par les automobilistes. Des racks à vélos seront également installés devant les jetés puisque l'on s'est rendu compte que beaucoup de locataires du port venaient à vélo et ne trouvaient pas de moyens de les attacher.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est adoptée par 38 voix pour et 1 abstention.

M Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 150'000.- TTC pour divers travaux de réfection, entretien du port et des rives pouvant intervenir en 2024 est accepté par 38 voix pour et 1 voix contre.

5 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2024

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux commissions.

M. Jean-François KÜNZI pour la Commission technique. La Commission technique a examiné, avec une grande attention, les trois rapports du Conseil communal au Conseil général, relatifs à des demandes de crédits budgétaires pouvant intervenir en 2024 qui figurent aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

La Commune a le devoir d'entretenir soigneusement voire d'étendre quand cela s'avère nécessaire, ses réseaux d'électricité et d'eau potable afin d'éviter au maximum les incidents fâcheux. Cela passe aussi par le remplacement des vieux compteurs d'eau qui sera achevé dans sept ans, et des armoires

électriques victimes de l'usure ou de l'obsolescence. C'est pourquoi ces demandes de crédits reviennent chaque année.

La Commission a estimé que ces trois rapports relevaient de la même logique, raison pour laquelle elle vous recommande, à l'unanimité, en une seule fois, d'accepter les trois demandes de crédits budgétaires.

M. Pierre-Alain DUBOIS, pour la Commission financière. Il s'agit de crédits présentés chaque année et les dépenses réelles des années passées restent inférieures au montant accordé.

Le Conseil communal s'engage à rendre compte de l'emploi de ces crédits deux fois par an à la Commission financière, ainsi qu'à la Commission technique. Comme indiqué dans le rapport.

La Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité l'adoption, de ces 2 deux crédits.

M. BONDALLAZ Stéphane (président) donne la parole aux groupes.

M. Jean-François KÜNZI pour le groupe socialiste. Le Groupe socialiste a examiné, attentivement, les trois rapports du Conseil communal au Conseil général relatifs à des demandes de crédits budgétaires pouvant intervenir en 2024 qui figurent aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

Après avoir entendu ses représentants au sein de la Commission technique, il a décidé, à l'unanimité, d'accepter les trois demandes de crédits budgétaires

M. Vincent LAPRAY pour le groupe PLR. Le rapport présenté est identique aux années précédentes. Cette demande n'a pas suscité de remarque et les rapports ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Le groupe PLR se prononce également favorablement, à l'unanimité, pour les deux rapports suivants.

M. Louis GODET pour le groupe PVL. Tout a déjà été dit. On constate simplement que ces demandes de crédit s'inscrivent dans la continuité, que le montant est adapté au besoin puisqu'il couvre les dépenses imprévues pour l'année en cours. Le détail de ces crédits a été discuté lors de la dernière Commission technique du 17 novembre et c'est à l'unanimité que le PVL va soutenir ces arrêtés des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

M. Fabien SCHWAB pour le groupe Les Verts. Nous avons également examiné les crédits budgétaires inscrits aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour. Ces crédits s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été fait ces dernières années. On relève que cela participe aussi à améliorer l'efficacité de nos réseaux tant de l'eau potable que de l'électricité et de ce fait les Verts vont adopter à l'unanimité ces trois demandes de crédit.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote pour l'arrêté relatif à l'extension des réseaux électriques.

Soumis au vote, l'entrée en matière acceptée à l'unanimité.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté relatif à l'extension des réseaux électriques article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédits budgétaire pour un montant de CHF 2000'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques pouvant intervenir en 2024 est accepté à l'unanimité.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote pour l'arrêté relatif au réseau d'eau potable.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté relatif au réseau d'eau potable article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire pour un total de CHF 200'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extension des réseaux d'eau potable pouvant intervenir en 2024 est accepté à l'unanimité.

6 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2024

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux Commissions.

M. Pierre-Alain DUBOIS, pour la Commission financière. Il s'agit de deux crédits qui s'inscrivent dans la continuité de ce qui a été décidé les années précédentes. Les renouvellements sont des nécessités. La Commission financière préavis favorablement l'unanimité l'adoption de ces deux crédits.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 40'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2024 est accepté à l'unanimité

7 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension pouvant intervenir en 2024

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire pour un total de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension pouvant intervenir en 2024 est accepté à l'unanimité.

8 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 600'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2024

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux Commissions.

M. Pierre-Alain DUBOIS, pour la Commission financière. C'est aussi un crédit renouvelé chaque année pour répondre à la nécessité de maintenance de notre patrimoine.

Pour ce crédit également, la Commission financière préavis favorablement à l'unanimité son adoption.

M. Ivan BRUSCHWEILER pour la Commission d'urbanisme. Si le nom de notre Commission a un sens, nous imaginons que le Conseil Communal viendrait au moins discuter devant nous un tel crédit, même s'il est budgétaire et reconduit chaque année, à la manière des trois crédits du service technique, qui viennent de nous être soumis, après une courte présentation, certes plutôt formelle, devant la Commission technique. Nous ne discutons pas le bien-fondé de ce crédit, mais nous souhaitons être tenus au courant de l'état des bâtiments, et des priorités que le SUB a définies : c'est notre rôle. Il s'agit donc d'un souhait pour l'année prochaine, qui ne débouche évidemment sur aucune recommandation, pour ce vote.

M. BONDALLAZ Stéphane (président) donne la parole aux groupes.

Mme Gemma SPACIO pour le groupe PLR. Le crédit budgétaire de CHF 600'000.- pour divers travaux des bâtiments communaux en 2024 a été accepté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance de préparation qui a eu lieu lundi dernier.

Plusieurs questions ou remarques sont ressorties de la discussion de ce point de l'ordre du jour.

Tout d'abord, la réfection des toilettes du parascolaire de Bôle est estimée à CHF 140'000.-, un coût non négligeable en comparaison de la réfection de l'ensemble des toilettes du collège (3 étages, garçons/filles) qui ont coûté CHF 85'000 ou alors les travaux de rénovation des vestiaires et douches de Champ-Rond estimés à CHF 80'000. Comment justifie-t-on cette différence ?

Deuxièmement, dans les réalisations faites en 2023, on retrouve une étude de stabilité de la salle de gym du collège de Bôle, quelle est la raison de cette étude et les conclusions ? La salle de gym est vétuste et n'est plus aux normes. Est-ce qu'une réfection de cette salle est envisagée ? Et pour quand ?

Enfin, en parlant du collège de l'Envol de Bôle, le Conseil des élèves a déposé auprès du Conseil communal une requête préparée par les élèves qui demande la construction de préau. En effet, lors de mauvais temps, comme ces derniers jours, les enfants n'ont pas d'abri pendant la récréation et se retrouvent tous sous le porche de l'école des petits. Cette situation n'est pas idéale.

Le PLR acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Vous trouverez dans le règlement de commune de 2018 que la Commission d'urbanisme et des bâtiments doit se prononcer sur les sujets importants à effectuer sur les objets du patrimoine administratif et financier de la Commune. Le Conseil communal a omis de présenter cette demande budgétaire devant la Commission d'urbanisme. En fait, depuis 2016, le crédit budgétaire des bâtiments n'a passé qu'en 2021 et 2022 à la Commission d'urbanisme et en 2018 et 2020 à la Commission technique. En 2024, l'objet sera présenté dans les deux Commissions et ainsi on sera sûr d'avoir l'approbation de tout le monde.

En ce qui concerne les travaux à Bôle, les travaux qui ont été faits au collège ne sont pas exactement de la même nature que les travaux qui doivent être effectués au parascolaire. Au parascolaire, on doit ouvrir toutes les conduites pour les changer, tandis qu'au collège, il s'agissait uniquement de la sortie des tuyaux, ce qui explique la différence des coûts. Au vestiaire de Champ-Rond, il a fallu changer le système à l'intérieur des murs, ce qui explique le coût important. Mais si les travaux ne sont pas réalisés, l'eau coule sans cesse et il y a une perte d'eau très importante. En ce qui concerne la salle de gym, une étude a été réalisée afin de savoir s'il y avait un danger légal, car la salle est vétuste. Il ne faudrait pas que la salle s'affaisse et que la Commune doive assumer des responsabilités, car la structure n'est pas solide. Il s'avère que la structure est solide, en tout cas pour un moment. Comme la salle n'est pas aux normes, la question se pose de l'utilité d'entreprendre des travaux. Le Conseil communal penche plutôt pour la démolir et reconstruire une salle un peu plus grande, mais ceci représente un projet pharaonique qui ne se sera pas pour cette législature. Pour le préau, si l'on doit détruire l'ensemble de la halle de gym, ce n'est pas le moment de mettre des obstacles devant la halle. Il s'agit de mener une réflexion globale qui ne manquera pas d'être soumise au Conseil général.

Mme M. Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe PS. Sobrement, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit, ce qui ne l'empêche pas de s'inquiéter que nos bâtiments soient aussi progressivement isolés, et que ce fameux rapport EPIQR+ de Hestia, sur lequel se base le travail du SUB pour organiser les travaux, soit mis à disposition des Conseillers généraux.

M. Fabien SCHWAB pour le groupe Les Verts. Le crédit budgétaire proposé a été examiné avec attention. On y mentionne les toilettes, mais aussi le rapport EPIQR. On aurait apprécié de disposer d'informations détaillées sur ce rapport et de quelle manière les mesures prévues contribuent à sa mise en œuvre et de connaître la situation sur l'assainissement des bâtiments. Malgré ce point, le crédit budgétaire sera soutenu par les Verts.

Mme Natacha AUBERT, conseillère communale. Le Conseil communal a décidé de mettre le rapport EPIQR à disposition des membres du Conseil général sur ECHO. Mais elle rappelle qu'EPIQR n'est pas exhaustif, par exemple l'eau qui coule à Champ-Rond n'est pas mentionnée dans le rapport.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) demande que le Règlement général de commune soit mis à jour.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire pour un total de CHF 600'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2024 est accepté à l'unanimité.

9 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 625'000.- TTC concernant l'aménagement des itinéraires cyclables des rives du Lac à Colombier

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole au Conseil communal

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Mentionne quelques éléments qui ne figurent pas dans le rapport.

- La Loi sur la mobilité douce (LMD), présentée et acceptée par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018. Elle a pour but de promouvoir et de développer la mobilité douce notamment à augmenter significativement la part modale des déplacements cyclables.
- Inciter la population à utiliser le vélo comme mode de déplacement, c'est participer à la promotion de la santé et à la diminution des émissions de CO₂.
- Cet itinéraire figure sur le PDCMC (Plan directeur cantonal de mobilité cyclable) et permet ainsi d'obtenir des subventions dans le cadre de la réalisation de ce tronçon. Il est à souligner que 900 mètres d'itinéraire sont traités dans cette demande de crédit, dont 300 mètres entièrement nouveaux. C'est un itinéraire prioritaire (classé B) qui n'existe pas aujourd'hui. C'est le maillon manquant entre Bevaix et Neuchâtel.
- Si votre Autorité accepte ce soir cette demande de crédit, ce serait le 2^e projet qui obtiendrait autant de subventions de la part du Canton après le projet de « la ficelle » à Corcelles, puisque les subventions sont estimées à environ CHF 100'000.-.

Elle rappelle que les demandes de crédit que votre Autorité a acceptées concernant la réfection de tronçons de route ne sont pas prioritaires aux yeux du Conseil communal qui privilégiera la réalisation de projet tel que présenté ce soir. Le Conseil communal vous a donc entendu.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) donne la parole aux commissions.

M. Jean-René ERNST pour la Commission technique. Ce dossier a été remis plusieurs fois sur le métier pour finalement trouver une solution de compromis intéressante. D'après les spécialistes du génie civil, les prix sont dans les normes du marché et finalement il faut également souligner qu'il y a cette subvention de CHF 100'000.- qui n'apparaît pas dans les comptes, mais qui doit être prise en compte dans l'évaluation.

La Commission technique a approuvé ce projet à une majorité de 6 pour et 5 contre.

M. Pierre-Alain DUBOIS, pour la Commission financière. La commission financière a longuement débattu de l'utilité d'engager cette somme en 2024, au vu des perspectives financières et d'autres besoins urgents, par exemple pour l'assainissement énergétique des

bâtiments, bien que le montant soit prévu au budget des investissements et que des subventions cantonales importantes seraient obtenues.

En conclusion, la commission financière préavise négativement par 4 voix contre 3 voix l'adoption de ce crédit.

M. BONDALLAZ Stéphane (président) donne la parole aux groupes.

M. Michel VERMOT pour le groupe PLR. Bon projet, mais cher, comme c'est d'ailleurs souvent le cas. Les membres opposés à cette demande de crédit ont mis l'accent sur le coût rapporté à la distance du tronçon. Il y avait été également question de l'opportunité de ce projet par rapport à d'autres projets peut-être plus urgents. En outre, les cyclistes qui recherchent l'efficacité dans leur déplacement peuvent emprunter la route avec la bande cyclable aménagée.

Ceux qui sont favorables à cette demande rejoignent les conclusions du Conseil communal. Plus particulièrement la nécessité de fabriquer le maillon manquant à la chaîne qui va de Bevaix à Neuchâtel, voir au-delà. Cela répond du reste à une certaine logique pour un équipement destiné au monde du cyclisme.

Les avis du groupe PLR sont partagés avec 8 contre, 6 pour et une abstention.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe PVL. Pour le PVL, la solution proposée pour le premier segment longe le viaduc et permet ainsi aux cyclistes d'éviter la partie forestière. Cette partie pourra être ainsi dédiée aux promeneurs. C'est ainsi une voix plus rapide, plus directe et plus appropriée qui est retenue. Il est relevé qu'aucun des deux revêtements n'est adapté au cyclisme ou à la partie pédestre.

Nous saluons le travail effectué par le Conseil communal et ses services. Cependant, certaines émettent des doutes quant à la conclusion qui nous paraît un peu hâtive que le Conseil communal fait quant à la supposée compensation de la berne de séparation par rapport à la végétation présente qui sera défrichée. On n'était pas convaincu que la proposition offerte soit qualitativement équivalente à la situation actuelle. Nous attirons aussi l'attention du Conseil communal sur l'importance de la consultation avec le club de pétanque.

Finalement, les deux tronçons actuels sont le maillon faible du parcours cycliste Areuse – Neuchâtel. Nous sommes convaincus que les changements proposés impacteront positivement le tourisme et participeront au transfert modal de nos concitoyens, notamment de notre jeunesse. En effet, ces changements renforcent l'attrait des déplacements en vélo, notamment pour les élèves du collège de Longeville, depuis Auvèrrier. Ce qui permet de consolider la piste cyclable entre Colombier et Auvèrrier.

Le groupe PVL soutiendra le crédit d'engagement demandé. Ce projet est bien réfléchi et il sera soutenu financièrement par le canton. C'est un investissement important qui rentre dans le budget et dans le frein à l'endettement. Elle souhaite également rappeler l'enquête qui indique que Neuchâtel a 2,6% de part modal cycliste, bon dernier et ex aequo avec le Valais. On peut comprendre pour le Valais, mais pas pour Neuchâtel qui a tout pour permettre une augmentation de cette part modale.

M. Kilian WINZ pour le groupe PS. Cette demande de crédit d'engagement de CHF 625000.- relative à l'aménagement des itinéraires cyclables des rives du Lac à Colombier est le reflet de véritables enjeux, ce à différents niveaux.

Milvignes, Commune en phase avec son temps! À l'heure où nos autorités cantonales se sont récemment dotées d'un plan climat et que l'ensemble des communes se donnent les moyens de favoriser des aménagements qui promeuvent la mobilité douce, nous sommes aujourd'hui sollicités pour un crédit qui s'inscrit pleinement dans les investissements que beaucoup de communes aujourd'hui acceptent. Pour le groupe socialiste, cette demande s'inscrit en cohérence avec les différentes démarches entreprises ailleurs dans le canton et la nécessité de développer des infrastructures favorisant la mobilité douce.

Parce qu'à nos yeux, il convient aussi de veiller à l'image de notre Commune. Chères et chers collègues, il serait aujourd'hui difficile d'accepter que nous soyons les seuls à ne pas détenir un chemin cycliste et piéton digne des standards que nous pouvons aujourd'hui trouver entre Bevaix et Neuchâtel, et ce de façon continue. Cette dépense doit être perçue comme un investissement qui positionne Milvignes dans la continuité des éléments déjà existants.

Investir dans un cheminement cohérent et de bonne qualité, tant pour les cyclistes que les piétons, s'inscrit aussi en cohérence avec l'envie de défendre l'image touristique qui nous est chère. S'imaginer que les promeneurs ou cyclistes puissent se souvenir que le seul endroit où le cheminement n'est pas de bonne qualité se trouve à Milvignes n'est que très peu souhaité et souhaitable pour notre Commune. Ne soyons pas les cancre de cet itinéraire ultra-fréquenté.

Étant donné la cohérence de cette dépense en regard des politiques actuelles, des investissements réalisés dans le cadre de la première phase du projet d'itinéraire, les subventions cantonales qui ne sont pas mises ici en lumière pour les raisons que nous connaissons (qui devraient se monter à environ CHF 100'000.- faut-il le rappeler), le groupe socialiste votera à l'unanimité en faveur de ce rapport.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts. Le plan climat de la confédération et du canton nous demande de réduire de 50% les émissions de CO₂ de toutes les activités humaines d'ici 2030, y compris sur le territoire de Milvignes. 30% de ces émissions viennent du trafic motorisé. Les causes du trafic motorisé sont multiples et les solutions pour diminuer les émissions également.

Une des solutions est le transfert modal, c'est-à-dire du transfert d'une partie du trafic motorisé en mobilité douce. Cela demandera de changer nos habitudes. Notre devoir en tant qu'élus est de mettre en place les infrastructures qui permettent à la population de changer ses habitudes.

Pour que plus de personnes utilisent vélo, trottinette ou autres moyens de transport individuel non polluant, pour leurs activités régulières, il faut des voies de circulations sûres. L'itinéraire qui nous est proposé sera certainement un axe clé pour accélérer le transfert modal. Peindre des lignes traitillées jaunes seulement là où il reste suffisamment de place pour les voitures et les camions est clairement insuffisant puisque ces itinéraires cyclables sont discontinus et peu sûrs.

Le coût de ce tronçon peut sembler élevé parce que nous associons souvent cyclisme à promenade du dimanche. Aujourd'hui, il s'agit de construire des « voies rapides » et sûres pour les utilisateurs qui se rendent à leur travail et qui ainsi réduiront les émissions de CO₂. Le coût prend alors tout son sens. Et ce coût au m² est inférieur à celui d'une route !

En résumé, ce tronçon n'est donc pas un luxe, mais une nécessité, pour le bien des générations futures. Il n'est probablement pas le dernier que construira la commune.

Vous l'aurez compris, les Vert-e-s acceptent avec enthousiasme et à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Jean-René ERNST à titre personnel. Il souhaite rappeler qu'on a décroché une subvention importante pour un projet modèle. En détail : CHF 50'000.- de la Confédération, CHF 100'000.- du canton et une contribution de CHF 50'000.- de la Commune. Soit un total CHF 200'000.- . On a parlé de travail participatif important. Avec la participation, on peut mobiliser passablement. Ne pourrait-on pas également commencer à se relever les bras de chemises et participer pour réaliser certains travaux. Il propose de favoriser la participation à la gestion des projets futurs.

Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI (PS) en son propre nom. Elle relève que les tronçons mentionnés ne sont pas en bon état et qu'ils sont difficilement praticables avec des enfants et être au bord de la route est assez dangereux. Il serait bien que l'on puisse s'aligner en reliant Neuchâtel à Bevaix. Le Conseil général a voté des montants pour refaire des tronçons en forêt qui sont peu utilisés, alors que ce tronçon répond à une demande.

M. Louis GODET (PVL). Le tronçon qui est entre le camping et les maisons des pêcheurs devra de toute manière être refait, que le crédit soit voté ou non ce soir. En effet, ce chemin est en mauvais état. En

acceptant ce crédit, on fait d'une pierre deux coups. On n'échappe de toute manière pas à des frais d'entretien. La dépense est pleinement justifiée.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Stéphane BONDALLAZ (président) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à à une demande de crédit budgétaire pour un total de CHF 625'000.- TTC concernant l'aménagement des itinéraires cyclables des rives du Lac à Colombier pouvant intervenir en 2024 est acceptée par 32 voix pour, 7 voix contre.

10. Interpellations et questions

Il n'y a ni interpellation ni question.

11. Communication du Conseil communal

Platanes

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Vous avez sans doute lu dans la presse la controverse concernant l'abattage du platane de la place du Millénaire à Auvernier. Le Conseil communal avait en main un avis interne (garde-forestier), ainsi qu'une analyse externe faite par un spécialiste en soins aux arbres (avec brevet fédéral) qui préconisaient l'abattage de 8 platanes sur le territoire d'Auvernier. Sans revenir sur le détail de l'analyse, un platane pouvait éventuellement être sauvé moyennant des mesures exceptionnelles d'étagage par béquilles ou trépied +haubans, pour un coût estimé entre CHF 20'000.- et CHF 30'000.- Le Conseil communal avait, pour des raisons esthétiques et de coût, décidé de l'abattre comme ses compagnons.

Au vu de la réaction vive de quelques habitants d'Auvernier, le Conseil communal a reçu ces derniers et il a convenu qu'une troisième expertise allait être demandée. Le Conseil communal a mandaté, L'expert, avec un « L » majuscule, surnommé « le chirurgien des arbres ». Le Conseil communal attend le résultat de son expertise en début d'année prochaine.

Dans le cadre de l'abattage des platanes devant le restaurant du Poisson, le Conseil communal a pris l'option de planter un 6^e arbre. Cet arbre avait dû être abattu il y a quelques années en raison d'un acte de vandalisme (incendie à l'intérieur du tronc).

Vous avez certainement dû le constater, les platanes devant le Poisson ont été replantés et l'entreprise qui s'en est chargée est aussi responsable de son arrosage durant les premières années.

Sécurité publique

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Lors du dernier Conseil général, vous avez accepté l'engagement d'un 0,4 EPT supplémentaire pour la sécurité afin de permettre au Conseil communal de procéder à l'engagement d'une agent-e de sécurité publique à 100%. Le Conseil communal n'aura pas besoin de faire recours à cette mesure temporaire, car dans l'intervalle, il a reçu la démission de Mme Comel. Cette dernière est d'ailleurs remerciée pour son engagement de 15 ans au service de la commune d'Auvernier tout d'abord, puis de Milvignes. En effet, à la suite de l'altercation qu'elle a subie, Mme Comel a décidé de réorienter sa carrière.

Essai de pierres à la Rue du Temple

Mme Marlène LANTHEMANN, conseillère communale. Deux planches d'essai ont été posées à la rue du Temple à Bôle, 2 pierres différentes, 2 manières différentes de poser le pavage. Elle invite surtout les membres de la Commission d'urbanisme et de la Commission technique à aller jeter un coup d'œil et à faire part de leurs remarques, préférences, etc.

Il est conseillé d'y aller plusieurs fois, car la pierre a un aspect très différent si elle est mouillée ou sèche, s'il y a du soleil, s'il fait gris. Merci de communiquer votre préférence de pavage au Conseil communal, le prix des deux solutions proposées étant identique.

À la suite à l'expérience malheureuse vécue dans le cadre du chantier du Collège Prélaz où la pierre proposée ne répondait pas à tous les critères, des leçons ont été tirées. Pour le chantier du Temple à Bôle, toutes les garanties seront demandées pour les deux pierres retenues.

Validation de la votation sur la fusion

M. Philippe DuPASQUIER, conseiller communal. Selon l'article 29 alinéa 3 de la loi sur les droits politiques, le Conseil communal valide les résultats des scrutins communaux et il en informe le Conseil général. Donc par la lecture de ce texte, il faut considérer que le résultat de la votation sur la fusion du 26 novembre est validé et communiqué valablement à votre Autorité.

Vœux du Conseil communal

Il m'appartient de clore ce point des communications du Conseil communal par une traditionnelle et agréable partie consacrée aux vœux de circonstances.

En cette fin d'année, très riche en événements dans la vie communale, et sans doute aussi pour vous sur le plan privé et professionnel, j'aimerais vous adresser au nom du Conseil communal nos vœux les meilleurs pour les fêtes de fin d'année, que vous puissiez profiter de passer du temps avec tous ceux qui vous sont chers, prendre aussi du bon temps, vous reposer pour commencer une année 2024 que je vous souhaite magnifique, réussie, à tous points de vue – que santé, bonheur, succès, se trouvent sur votre chemin et viennent à votre rencontre en 2024 !

À toutes et à tous, je souhaite, au nom du Conseil communal, un joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Nouvelle Année.

L'ordre du jour est pour ainsi dire terminé, je vous invite déjà à rester dans cette salle pour partager un moment convivial et terminer cette séance du Conseil général, comme l'année civile à Milvignes, en trinquant !

12. Divers

M. Stéphane BONDALLAZ (président) demande s'il y a des divers.

Le président clôt la séance, la parole n'étant pas demandée.

La séance est levée à 21h59

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi